

COMMUNE DE MOULIETS-ET-VILLEMARTIN



PLAN LOCAL D'URBANISME

CONCERTATION EFFECTUEE DANS LE CADRE DE LA REVISION DU PLU

SOMMAIRE

1. DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LE BULLETIN MUNICIPAL.....	2
2. OUVERTURE D'UN REGISTRE DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC.....	3
3. ORGANISATION D'UNE REUNION PUBLIQUE.....	3



1. DIFFUSION D'INFORMATIONS SUR LE BULLETIN MUNICIPAL LE « 55 »

Article dans le numéro Hiver 2017/2018

→ Notre PLU évolue



Plan Local d'Urbanisme

Notre commune se lance dans une procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme afin de répondre à différents objectifs.

Depuis le 12 avril 2013, date de son approbation, des évolutions réglementaires ont vu le jour et il est nécessaire de moderniser notre document de planification.

Au niveau national, la Loi ALUR de 2014 prône un urbanisme durable pour éviter la consommation excessive des espaces agricoles, naturels et forestiers. La volonté n'est plus à l'artificialisation des sols ni à l'étalement urbain, mais bien à un développement communal recentré et stratégique. C'est dans ce contexte que la législation a évolué, comme la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et la Loi Macron qui permettent désormais, pour tout habitat situé en zone agricole ou naturelle, de pouvoir construire une annexe ou une extension sous conditions.

A un niveau plus local, l'échelle du Grand Libournais, le SCoT a été approuvé en octobre 2016. Il répond bien évidemment à la volonté nationale tout en proposant des orientations et des préconisations adaptées au territoire, comme le fait de privilégier un développement urbain au sein de périmètres agglomérés répondant à des critères de densité, de continuité et de compacité urbaine.

Ce nouveau contexte rend le PLU de notre commune, en l'état, non compatible avec la réglementation supra communale. C'est pourquoi le conseil municipal a décidé de faire évoluer ce document de planification avec de nouveaux projets destinés d'une part à répondre à la mise en compatibilité législative, et d'autre part, à notre volonté politique.

Nous souhaitons tous que notre commune soit dynamique et, lui redonner une impulsion démographique permettrait de maintenir les effectifs scolaires. C'est pourquoi le conseil municipal souhaite redynamiser le centre bourg par l'étude d'un projet de logements intergénérationnels. Cela n'est envisageable que par la révision du PLU puisqu'actuellement il n'est pas autorisé de construire sur cette zone.



« PLU* Enquête publique »
*Plan Local d'Urbanisme

Pour accompagner le Pôle territorial du Grand Libournais qui est en charge de la révision du PLU, un bureau d'étude spécialisé en environnement sera mandaté afin de réaliser l'évaluation environnementale, obligatoire pour notre commune qui présente un site Natura 2000 « La Dordogne ».

Notre projet communal est donc impulsé par ces différents éléments et sera accompagné par des Personnes Publiques Associées qui seront garantes d'un projet de PLU vertueux. Bien évidemment, le PLU ne se révisera pas dans la contribution des habitants. Aussi, afin de garantir une concertation efficace, nous vous proposons de venir écrire vos doléances sur le registre qui sera mis à disposition en mairie.

Au cours de la procédure, une réunion publique sera organisée, afin de pouvoir échanger de vive voix entre habitants, élus et techniciens.

Enfin, une enquête publique sera réalisée afin que tout citoyen puisse prendre connaissance du projet dans sa globalité.

N'oublions pas que notre PLU n'est pas la somme des projets individuels mais bien le garant de notre projet collectif.

Nous avons décidé, lors de la réunion du conseil municipal du 28 novembre 2017, la révision de notre PLU. Dans cette procédure, nous serons accompagnés par le PETR et la société EUGEE, conseil en gestion de l'environnement.

Ghislaine MOMBOUCHER



DOSSIER PLU

- RAPPORT DE PRESENTATION
- PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.)
- ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (O.A.P.)
- REGLEMENT Pièces écrites
- REGLEMENT Documents graphiques
- ANNEXES

Article dans le numéro Hiver 2019/2020

→ Info Urbanisme

La législation évolue très vite. C'est pourquoi, afin de connaître vos obligations, et ainsi vous mettre à l'abri de toute mauvaise surprise, il vous est fortement recommandé, avant d'entreprendre toutes sortes de travaux de construction, d'embellissement, d'agrandissement, de modification quelconque d'un habitat, bâtiment, clôture, ou façonnage de terrain, de consulter le site du service public via le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Dans le cadre du PLU, une réunion publique se tiendra mercredi 13 novembre 2019 à 18h30, à la salle polyvalente ; Les membres du bureau d'étude du Pôle Territorial du Grand Libournais présenteront le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de notre commune.



3

2. OUVERTURE D'UN REGISTRE DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Registre ouvert en mairie jusqu'à l'approbation du PLU.

3. ORGANISATION D'UNE REUNION PUBLIQUE

